



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°32_CC_2025_CCDS

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AVELO3 SUR LE TERRITOIRE DES SAVANES

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à mettre en œuvre le programme AVELO3 sur le territoire des savanes à compter du 01 juin 2025.

La CCDS a été retenue à l'appel à projets AVELO3 qui vise à soutenir les territoires dans la définition, l'expérimentation et la mise en œuvre de leurs stratégies cyclables. L'objectif est que le vélo devienne une alternative de transport quotidienne accessible à tous.

Dans ce contexte, la CCDS prévoit d'effectuer une étude du schéma directeur cyclable des savanes ainsi qu'une étude sur la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) afin d'organiser régulièrement des événements liés au vélo en partenariat avec les acteurs de la filière vélo.

Les manifestations autour du vélo ont pour but :

- de sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement tout en leur offrant une expérience authentique au cœur des paysages magnifiques des savanes de Guyane

- de promouvoir l'écotourisme, qui valorise le respect de la nature et le bien-être des communautés locales. En participant à des visites guidées à vélo, les visiteurs pourront explorer des paysages uniques et souvent méconnus, tout en apprenant les principes du tourisme responsable
- d'encourager un mode de vie sain et favorisent les échanges entre passionnés de nature
- de promouvoir l'utilisation du vélo sous toutes ses formes et de sensibiliser le public aux avantages de la mobilité douce
- d'éviter l'engorgement des communes, allège les transports en commun et améliore la qualité de l'air
- de permettre une activité physique régulière qui contribue au renforcement du système immunitaire

Mise en œuvre

Organisation d'animations ludiques et de défis locaux à travers le territoire, comprenant :

- Balades et visites : parcours de découverte à vélo (avec des guides expérimentés)
- Ateliers de réparation
- Ateliers pédagogiques (sensibilisation au port du casque, à la sécurisation du vélo, à l'importance de la visibilité et à la prévention routière)
- Sensibilisation et présentation de toutes les formes de moyens à mobilité douce...

Pour mettre en œuvre le dispositif AVELO 3, une convention a été signée entre l'ADEME et la CCDS prenant en charge le financement des actions à hauteur de 70% et le financement de la rémunération du référent vélo à hauteur de 100%.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents axes d'intervention ainsi que les montants alloués par l'État.

Les dates prévisionnelles indiquées dans ce rapport représentent le délai dans lequel la CCDS doit soumettre sa demande de paiement, en tenant compte des différents postes (axes 1, 2, 3 et 4). Chaque demande de remboursement doit être accompagnée de justificatifs spécifiques. Les demandes de paiement seront effectuées via l'interface de l'ADEME

AVELO 3.1 - Axes 1, 2, 3 - Schéma cyclable, services vélo et communication - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 30%	Date d'échéance de demande de paiement
1	Stratégie de développement d'aménagements cyclables	50 000 €	70 %	35 000 €	15 000 €	12 juin 2027
2	Expérimentations de services vélo	12 000 €	70 %	8 400 €	3 600 €	13 juin 2027
	Mise en œuvre des expérimentations de services vélos innovants	35 000 €	70 %	24 500 €	10 500 €	14 juin 2027
3	Promotion de politiques cyclables	5 000 €	70 %	3 500 €	1 500 €	15 juin 2027
AVELO 3.1 - Axe 4 - Chargé de mission vélo sur une période au total de 36 mois - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 0%	Date d'échéance de demande de paiement
4	Recrutement d'un chargé de missions - Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2026
4	Recrutement d'un chargé de missions - Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2027

4	Recrutement d'un chargé de missions - Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 décembre 2027
4	Équipements nécessaires aux chargés de missions	2 000 €	100 %	2 000	0 €	05 décembre 2027

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

APPROUVE le portage par la CCDS du programme AVELO3 selon les axes suivants :

- Axe 1 - Le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- Axe 2 - Le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 - Le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 - Le soutien au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

VALIDE les actions, les montants et l'échéancier de paiement de l'axe 1,2,3 et 4

AVELO 3.1 - Axes 1, 2, 3 - Schéma cyclable, services vélo et communication - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 30%	Date d'échéance de demande de paiement
1	Stratégie de développement d'aménagements cyclables	50 000 €	70 %	35 000 €	15 000 €	12 juin 2027
2	Expérimentations de services vélo	12 000 €	70 %	8 400 €	3 600 €	13 juin 2027
	Mise en œuvre des expérimentations de services vélos innovants	35 000 €	70 %	24 500 €	10 500 €	14 juin 2027
3	Promotion de politiques cyclables	5 000 €	70 %	3 500 €	1 500 €	15 juin 2027
AVELO 3.1 - Axe 4 - Chargé de mission vélo sur une période au total de 36 mois - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 0%	Date d'échéance de demande de paiement
4	Recrutement d'un chargé de missions - Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2026
4	Recrutement d'un chargé de missions - Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2027

4	Recrutement d'un chargé de missions – Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 décembre 2027
4	Équipements nécessaires aux chargés de missions	2 000 €	100 %	2 000	0 €	05 décembre 2027

AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE le portage par la CCDS du programme AVELO3 selon les axes suivants :

- Axe 1 - Le soutien à la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- Axe 2 - Le soutien à l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- Axe 3 - Le soutien à l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- Axe 4 - Le soutien au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission vélo / mobilités actives pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

ARTICLE 3 : VALIDE les actions, les montants et l'échéancier de paiement de l'axe 1,2,3 et 4

AVELO 3.1 - Axes 1, 2, 3 - Schéma cyclable, services vélo et communication - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 30%	Date d'échéance de demande de paiement
1	Stratégie de développement d'aménagements cyclables	50 000 €	70 %	35 000 €	15 000 €	12 juin 2027
2	Expérimentations de services vélo	12 000 €	70 %	8 400 €	3 600 €	13 juin 2027
	Mise en œuvre des expérimentations de services vélos innovants	35 000 €	70 %	24 500 €	10 500 €	14 juin 2027
3	Promotion de politiques cyclables	5 000 €	70 %	3 500 €	1 500 €	15 juin 2027
AVELO 3.1 - Axe 4 - Chargé de mission vélo sur une période au total de 36 mois - CC des Savanes (973)						
AXES		Dépenses éligibles maximum pour la mise en place de l'axe	Taux d'aide ADEME	Montant de l'aide financière ADEME	Reste à charge CCDS 0%	Date d'échéance de demande de paiement
4	Recrutement d'un chargé de missions –	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2026

	Forfait ETPT de la période 1					
4	Recrutement d'un chargé de missions – Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 mars 2027
4	Recrutement d'un chargé de missions – Forfait ETPT de la période 1	33 350 €	100 %	33 350 €	0 €	04 décembre 2027
4	Équipements nécessaires aux chargés de missions	2 000 €	100 %	2 000	0 €	05 décembre 2027

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à SIGNER tous les actes afférents à la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250423-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 24-04-2025